

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six mars deux mil vingt-quatre.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – Mme Anne-Sophie LIAGRE – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : . Mme Christiane MEURILLON – Mme France DECLERCK.

Secrétaire de séance : M. Christophe GAQUIERE.

N° 2024-05 - Objet : Avenant à la convention de partenariat du 30 mai 2023 avec la Sauvegarde du Nord.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2023-05 du 6 avril 2023 par laquelle le conseil d'administration décidait de conclure une convention du 31 mai 2023 au 30 avril 2024 avec la Sauvegarde du Nord, dont le siège social se situe 199/201 rue Colbert, Centre Vauban, Immeuble Lille, 59045 Lille cédex.

Ce partenariat se traduisait par le déploiement tous les quinze jours d'une demi-journée de permanence en mairie d'un travailleur social du Service d'Insertion Sociale par l'Accompagnement à l'Autonomie (SISAA), service du pôle Inclusion Sociale de la Sauvegarde du Nord, soit 80 heures.

En complément de ces permanences, la convention prévoyait de mobiliser 40 heures mobilisables par mois pour accompagner les situations repérées et complexes directement au logement des personnes ou dans l'accompagnement de démarches nécessaires à mettre en place. Ces 40 heures ont d'ores et déjà été mobilisées, ce qui nécessiterait de mobiliser 20 heures supplémentaires jusqu'à la fin de la convention.

Monsieur le Président propose par conséquent de conclure un avenant à la convention suscitée pour permettre le déploiement de ces 20 heures supplémentaires jusqu'à la fin de la convention pour un montant de 1 040,00 €

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat du 30 mai 2023 avec la Sauvegarde du Nord pour un montant de 1 040,00 €, pour la mobilisation de 20 heures supplémentaires d'accompagnement des situations individuelles repérées et complexes directement au logement des personnes ou dans l'accompagnement de démarches nécessaires à mettre en place ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 pour la mise en œuvre de la présente décision.**

Le secrétaire de séance,
Christophe GAQUIERE.



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le 15/04/2024
et la publication le 16/04/2024
Le Président, Thierry BONTE.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CCAS_2024_05
Objet :	Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 30/05/2023 avec La Sauvegarde du Nord
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-265906115-20240409-CCAS_2024_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_ccas_2024_05.pdf Nom métier :	application/pdf	89.2 Ko
99_DE-059-265906115-20240409-CCAS_2024_05-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : convention_sauvegarde_avt1.pdf Nom métier :	application/pdf	199.1 Ko
73_CO-059-265906115-20240409-CCAS_2024_05-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2024 à 10h25min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2024 à 10h25min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2024 à 10h25min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2024 à 10h25min42s	Reçu par le MI le 2024-04-15